

tion du gouvernement et de la loi concernant l'ordre public. A mon sens, toutefois, les 50 jours passés à étudier le projet de loi sur la réforme fiscale étaient probablement justifiés, vu son ampleur et sa complexité.

Mis à part le temps assez long qu'elle a mis à examiner les deux autres projets de loi, celui sur l'organisation du gouvernement et celui concernant l'ordre public, la Chambre s'est acquittée avec célérité de l'étude des bills publics. Peut-être est-il bon de mentionner que, si la Chambre a consacré passablement de temps à ces deux projets de loi, l'organisation du gouvernement et l'ordre public, c'est probablement que, pour la première fois depuis longtemps, elle a eu la chance d'étudier des projets de loi en comité plénier. Les députés ont à tel point prisé la formation en comité plénier, semble-t-il, qu'ils ne l'ont quittée qu'à regret et seulement après un long débat. Les comités ont été très actifs aussi. Ils ont examiné les sujets suivants: l'assurance-chômage, les dépenses d'élections, la sécurité dans les tribunes, la pollution de l'environnement, la constitution, la radiodiffusion des séances du Parlement, la politique extérieure et l'organisation financière du C.N.

Je fais ces remarques préliminaires pour rappeler à la Chambre que les députés ont travaillé longtemps et, je crois, très efficacement, sans ménager leur peine, mais ils ont obtenu des résultats très encourageants.

Soulignons aussi que la Chambre a été rappelée en septembre, ce qui à l'origine n'était pas prévu. On avait pensé que le gouvernement aurait pu consacrer ce mois à organiser et préparer la prochaine session. Mais comme le gouvernement désirait terminer la loi sur la réforme fiscale et avoir plus de temps pour l'étudier, il fut décidé de rappeler la Chambre en septembre, ce qu'il ne faut pas perdre de vue lors de l'examen du temps prévu dans la motion pour la période d'ajournement.

Hier, on m'a prié d'aller répondre dans le couloir à des journalistes qui avaient des questions à me poser sur la période d'ajournement. Ils m'ont demandé pourquoi nous avions prévu au feuilleton des vacances de six semaines. Bien sûr, je m'élève contre cette interprétation de la teneur de la motion. Les députés savent en effet qu'après cette longue période d'activité, qui fut parfois des plus épuisantes, surtout depuis six semaines, il est bien normal qu'ils aient le droit, comme les autres êtres humains, de prendre des vacances pour reprendre des forces et se reposer l'esprit.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. MacEachen:** Et j'espère bien que sans avoir à s'en excuser les députés profiteront du temps qui leur sera accordé à cette fin. Mais le repos n'est pas le seul motif de ce congé. Les députés ne doivent pas seulement siéger à la Chambre des communes d'Ottawa, ils représentent aussi le peuple canadien. Ici, à la Chambre, nous ne sommes pas des bureaucrates et ne travaillons pas dans un bureau à Ottawa; nous avons été élus dans une circonscription et nos électeurs veulent avoir des rapports suivis avec leurs députés.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. MacEachen:** Pour ma part, monsieur l'Orateur, je me sens quelque peu exploité car, depuis des semaines et des mois, je suis forcé de rester à la Chambre

[L'hon. M. MacEachen.]

des communes, et je n'ai pu me rendre dans ma circonscription qu'en fin de semaine. Je compte bien pouvoir passer une partie de cette période à travailler dans ma circonscription pour me remettre au courant des problèmes de cette remarquable circonscription qu'est Cape Breton Highlands-Canso, et renouer connaissance avec ses habitants.

Mais, qui plus est, le gouvernement va entreprendre sa série de réunions à la mi-janvier, tout en poursuivant ses activités dans les comités du cabinet et, au cabinet lui-même en vue de la prochaine session, en préparant le programme législatif ainsi que le discours du trône et en étudiant les problèmes et les politiques qui incombent de toute évidence au gouvernement à l'heure actuelle. Aussi, Votre Honneur, il me semble que cette motion, prise dans son contexte réel, tel que je vous l'ai présenté, est raisonnable et que la Chambre et les Canadiens devraient lui donner leur approbation.

J'aimerais, avant de terminer, remercier personnellement les leaders de l'opposition à la Chambre, à savoir le député de Peace-River (M. Baldwin), le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le leader du parti créditiste pour avoir consacré tant de leur temps aux travaux de cette session. Une grande partie du travail qui a été réalisé, particulièrement à propos des deux projets de loi dont nous venons de terminer l'examen, n'apparaît pas clairement mais ce travail a nécessité la collaboration de tous les partis de la Chambre et a permis de terminer l'examen de ces deux projets de loi dans des délais raisonnables.

• (11.20 a.m.)

Je remercie aussi les honorables députés d'avoir mené à bonne fin les travaux de la Chambre jusqu'à 7 heures ce matin et d'être revenus aussi frais et dispos et aussi nombreux, particulièrement de ce côté-ci de la Chambre.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tout le monde ici a pris plaisir à écouter le leader du gouvernement à la Chambre et à regarder sa gymnastique, mais il est clair qu'il a seulement attrapé une entorse en s'applaudissant, lui et le gouvernement, pour le travail considérable qu'ils prétendent avoir réalisé au cours de la session.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Hees:** Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je ferai remarquer aux membres du gouvernement que j'ai dit «prétendent» avoir réalisé. A vrai dire, ils ont fait du vilain travail et nous le savons tous. Ne nous en laissons pas conter.

Dans son discours où il s'applaudit et que nous venons d'écouter, le leader du gouvernement à la Chambre prétend que le Parlement a mené à bien une somme record de travaux. Il semble oublier qu'il y a tout juste deux semaines environ, ce même gouvernement a affirmé qu'en raison de l'attitude de l'opposition qui avait entravé l'avancement des travaux de la Chambre pendant tant de semaines, le gouvernement ne pouvait rien faire avancer et qu'il devait imposer la clôture. Monsieur l'Orateur, ils ne peuvent tout avoir. Nous discutons aujourd'hui une proposition visant à ajourner la Chambre pour une période de sept semaines.